

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2025_20

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 030-213000201-20250428-D2025_20-DE

S²LO

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Date de la convocation :
22/04/2025

Date de l'affichage :
22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 avril à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu,
Pierre Philippe Carpentier, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine,
Isabelle Dos Reis, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Lebois
Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Tricou Sébastien, Françoise
Turribio, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Karine Noguera donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turribio
Madame Josiane Julien donne procuration à Madame Sylvie Devassine

Absents excusés : Monsieur Alain Courtois, Madame Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Daniel Weyh

Délibération n°D2025_20 : Autorisation de signature de la convention de prêt de matériels intercommunal par la communauté de Communes de Petite Camargue

Monsieur Didier Lebois expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la convention de prêt de matériel intercommunal proposée par la Communauté de Commune de Petite Camargue qui en définit les modalités,

Considérant la nécessité de favoriser les économies d'échelle, la Communauté de Commune de Petite Camargue met à disposition de ses communes membres gracieusement du matériel et des équipements techniques,

Considérant que les parties se sont rapprochées pour déterminer les modalités de prêt de matériel dans la convention ci-annexée,

Entendu l'exposé de Monsieur Didier Lebois, le conseil municipal décide à l'unanimité :

► **D'autoriser** Monsieur Sébastien Tricou, premier adjoint, à signer la convention de mise à disposition de la commune, de matériel intercommunal par la communauté de Communes de Petite Camargue.

► **D'autoriser** Monsieur Sébastien Tricou, premier adjoint, à signer tout document relatif à la mise à disposition et aux biens concernés par celle-ci.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
André BRUNDU